110 AUTO
SASU
2 RUE DES ARTISANS
68170 RIXHEIM
RCS MULHOUSE 85181010100010

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six le 25 juin à 17 heures, les associés se sont réunis à RIXHEIM 2, rue des Artisans en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidence.

L'assemblée est présidée par Monsieur BOHRER ERIC agissant en qualité de président de la société.

Sont présents à la réunion :

- Monsieur BOHRER ERIC détenant 100 parts

Soit l'ensemble des associés détenant les 100 parts composant le capital social.

Le président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité de plus de la moitié du capital social.
Puis il rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée qui est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée,
- Rapports de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos au 31.12.2025 ainsi que sur les conventions visées par l'article L. 223-19 du Code de commerce, intervenues ou renouvelées au cours dudit exercice ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2025 ; quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;

Puis elle rappelle que les rapports du gérant, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressées aux associés non gérant, plus de 15 jours avant la date de l'assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance.

Cette lecture terminée, elle ouvre la discussion entre les membres de l'Assemblée et répond aux différentes questions.

Personne ne désirant plus prendre la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

Le Président constate que tous les associés sont présents mais que les formalités de convocation n'ont pas été remplies, elle leur demande de renoncer à ces conditions spéciales de forme afin que l'assemblée puisse néanmoins délibérer valablement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence et pris connaissance des documents comptables, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 3.104.08 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition de la gérance décide d'affecter le bénéfice de 3.104.08 € intégralement au compte :

- Report à nouveau 3.104.08 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

- Rémunérations 12.612.52 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts jouissant du droit de vote, les personnes intéressées n'ayant pas participé au vote des conventions les concernant.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne désirant plus prendre la parole, la séance est close à 18 heures

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal signé par les associés comme suit :

MONSIEUR BOHRER ERIC



110 AUTO
SASU
2 RUE DES ARTISANS
68170 RIXHEIM
RCS MULHOUSE 85181010100010

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2026 SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966 et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes clos le 31 décembre 2025.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège dans les délais fixés par cet article.

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le chiffre d'affaires s'élève à 75.765.42 € contre 36.571.05 €

Nos charges d'exploitation se sont élevées :
- Autres achats et charges externes sont de 12.373.12 € contre 8.693.54 €
- Impôts et taxes sont de 1.037.00 € contre 1.089.76 €
- Salaires / charges social sont de 18.582.72 € contre 5.764.60 €
- Dotations aux amortissements et provisions sont de 1.497.06 € contre 3.072.61 €

Je vous signale l'absence de charges visées à l'article 39-4 du CGI.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 3.104.08 €

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice en cours, l'activité se maintient et devrait permettre d'établir un équilibre des comptes.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 3.104.08 que nous proposons d'affecter comme suit :

- Report à nouveau 3.104.08 €

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Rixheim, le 10 juin 2026

LE PRESIDENT



110 AUTO
SASU
2 RUE DES ARTISANS
68170 RIXHEIM
RCS MULHOUSE 85181010100010

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2026

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

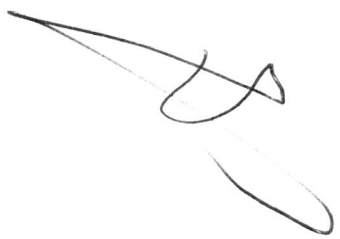
DEUXIEME RESOLUTION

Les associés, considérant le bénéfice de 3.104.08 décident d'affecter cette somme comme suit :

- Report à nouveau 3.104.08 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LE PRESIDENT



(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A 2026

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 110 AUTO — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 2 RUE DES ARTISANS 68170 RIXHEIM

Numéro SIRET * : 8 5 1 8 1 0 1 0 1 0 0 0 1 0 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	25 045	030 22 746	2 299	3 796
	Immobilisations financières * (1)		040	15	042	15	15
	Total I (5)		044	25 060	048 22 746	2 314	3 811
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS — Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	904	070	904	1 250
		Autres * (3)	072	615	074	615	218
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	4 843	086	4 843	1 645
	Total II		096	6 362	098	6 362	3 113
	Total général (I+II)		110	31 422	112 22 746	8 676	6 924

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	(35 643)	(31 205)
	Résultat de l'exercice	136	3 104	(4 438)
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	(31 539)	(34 643)
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	7 000	7 697
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169 1 011)	172	8 240	8 833
	Comptes courants d'associés	173	24 975	25 037
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	40 215	41 567
	Total général (I + II + III)	180	8 676	6 924

copie certifiée conforme

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — N° 2033-B 2026

Désignation de l'entreprise : Société 110 AUTO — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2025	Exercice N-1 clos le 31 12 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	75 765 / 36 571
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	3 / 8
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	75 768 / 36 579
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	39 169 / 22 395
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	143 / 84
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	12 231 / 8 609
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	1 037 / 1 090
	Rémunérations du personnel *		250	12 613 / 3 569
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	252	5 970 / 2 196
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	1 497 / 3 073
	Dotations aux dépréciations		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	5 / 1
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	72 664 / 41 017
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	3 104 / (4 438)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV) — copie certifiée conforme		290	
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	3 104 / (4 438)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : 3 104 — 314 :

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles *	322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997
	Entreprise nouvelles (44, sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138		342
	(FRR)France Ruralités Revitalisation(art.44 quindecies A) 181 ; Jeune entreprise innovante (44, sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies) 992		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G ; Zone de developpement prioritaire (44 septdecies) 993		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1, Déficit col. 2)	352 : 3 104	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356	
	Déficits antérieurs reportables : * 37 464 dont imputés sur le résultat :		360 : 3 104
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370 : 0	372

Cegid Quadra